

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015**

**2015 DAC 192** Subvention (6.000 euros) à l'association Le M.U.R. XIII (13e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Le M.U.R. XIII ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Le M.U.R. XIII, 16, rue de Bercy, 5012 Paris au titre de ses activités 2015. 2015- 01578 ; 79581.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 6.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**